

# RÈGLEMENT TREMLIN JEUNES

## FÊTE DE LA MUSIQUE 2019 / LANDIVISIAU

Samedi 22 juin 2019 – Places des Halles

de 20h30 à 21h15

Le tremplin jeunes est organisé par la Ville de Landivisiau pour permettre aux jeunes musiciens, chanteurs de se produire sur scène, en centre-ville, dans des conditions professionnelles.

### **Article 1 : Date et durée**

Le tremplin jeunes se déroule le samedi 22 juin 2019 de 20h30 à 21h15 lors de la Fête de la Musique à Landivisiau.

### **Article 2 : Conditions générales**

#### **2.1 Conditions d'inscription**

**2.1.1** Le tremplin jeunes est accessible aux musiciens et/ou chanteurs de moins de 25 ans.

**2.1.2** Les artistes mineurs doivent fournir une autorisation parentale (C/F annexe).

**2.1.3** Le formulaire complet de candidature est à déposer ou à adresser à la mairie de Landivisiau pour le 31 mai 2019.

#### **2.2 Sélection**

**2.2.1** Examen des dossiers par un jury composé d'élus et de professionnels.

Réponse transmise le 5 juin 2019.

**2.2.2** 3 groupes sont retenus (modification possible en fonction de la durée de chaque prestation).

**2.2.3** La prestation n'est pas rémunérée. Aucun défraiement ne pourra être demandé.

#### **2.3 Déroulement**

**2.3.1** Les horaires de passages sont fixés par les organisateurs. Ils doivent être impérativement respectés. Les participants sont informés de l'ordre de passage via la feuille de route qui leur sera transmise par mail.

**2.3.2** La durée des prestations est de 10 à 15 minutes chacune.

### **Article 3 : Conditions techniques**

**3.1** Le tremplin jeunes se déroule Place des Halles à Landivisiau, sur la scène prévue pour la Fête de la Musique.

**3.2** Toutes les informations techniques sont à joindre à votre dossier.

**3.3** Les réglages techniques sont effectués par la société Audiolite, prestataire de la Ville de Landivisiau.

### **Article 4 : Conditions d'accueil**

**4.1** Un catering est proposé après les prestations.

### **Article 5 : Engagements des participants**

**5.1** Les participants s'engagent à respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition.

**5.2** Les participants s'engagent à assurer leur prestation dans le respect du public tant par leur comportement que leurs propos et doivent s'abstenir de toute diffamation, discrimination ou incitation à la haine raciale. L'organisateur est libre d'interrompre ou d'annuler toute prestation qui lui paraîtrait contraire à ses principes (article 23 de la loi du 29 juillet 1881).

#### **Article 6 : Assurances**

**6.1** Les participants ou leur représentant légal attestent avoir souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile.

## **Article 7 : Modification ou annulation**

**7.1** Si les circonstances l'y contraignaient, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment sans préavis.

L'organisateur se réserve également le droit de modifier l'ordre de passage si cela s'avérait nécessaire.

## **Article 8 : Droit à l'image**

**8.1** Les participants acceptent d'être photographiés, filmés ou enregistrés et donnent leur autorisation pour l'exploitation gratuite de leur image sur le profil Facebook du service culturel de la Ville de Landivisiau, sur le site internet de la Ville de Landivisiau et du service culturel ainsi que dans la presse.

## **Inscription**

Les personnes souhaitant participer au tremplin jeunes peuvent s'inscrire jusqu'au 31 mai 2019 auprès du service culturel en renvoyant le formulaire de candidature et l'annexe si nécessaire, dûment complétés :

par courrier électronique :

- [service.culturel@ville-landivisiau.fr](mailto:service.culturel@ville-landivisiau.fr)

par voie postale :

- Mairie de Landivisiau  
Service culturel  
Inscription Fête de la Musique  
19 rue Georges Clémenceau  
CS 90609  
29406 LANDIVISIAU cedex

## **Les documents à fournir pour chaque candidature :**

- formulaire de candidatures,
- autorisation parentale pour les mineurs,
- lien vers plateforme d'écoute (Soundcloud/YouTube...) ou support des performances proposés (USB, CD).

## **Informations complémentaires auprès de :**

- Ville de Landivisiau  
Service culturel  
02.98.68.67.63  
[service.culturel@ville-landivisiau.fr](mailto:service.culturel@ville-landivisiau.fr)



## Formulaire de candidatures Tremplin jeunes

Nom de groupe : .....

Nombre de personnes sur scène : .....

Référent du groupe : .....

Adresse postale : .....

Numéro de téléphone : .....

Email : .....

Présentation du projet :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Temps de passage (maximum 15 minutes) : .....

Besoins techniques :

.....  
.....  
.....  
.....

La participation au tremplin jeunes implique l'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement.

Fait à....., le .....

Signature du participant référent précédée de la mention « lu et approuvé »

Examen des dossiers par un jury composé d'élus et de professionnels.

**Réponse transmise le 5 juin 2019.**



## ANNEXE



### AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

(une autorisation pour chaque membre du groupe)

Je soussigné(e) : (Prénom / Nom) .....

Représentant légal de (Prénom / Nom) ....., l'autorise à participer au tremplin jeunes de la Fête de la Musique à Landivisiau le samedi 22 juin 2019.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation.

Fait à ....., le .....

Signature :

Je soussigné(e) : (Prénom / Nom) .....

Représentant légal de (Prénom / Nom) ....., l'autorise à participer au tremplin jeunes de la Fête de la Musique à Landivisiau le samedi 22 juin 2019.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation.

Fait à ....., le .....

Signature :